

Réponse du Conseil administratif à la motion du 6 avril 2009 de MM. Christian Lopez Quirland, Grégoire Carasso, Gérard Deshusses, Christophe Buemi, Mmes Annina Pfund, Diana Duarte Rizzolio, Andrienne Soutter, Nicole Valiquer Grecuccio, Silvia Machado, Corinne Goehner-Da Cruz, Isabelle Brunier et Véronique Paris, acceptée par le Conseil municipal le 31 mai 2010, intitulée: «Pour des achats publics équitables».

TEXTE DE LA MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de sensibiliser et d'informer l'ensemble de l'administration publique, et en particulier les secteurs actifs dans les marchés publics, sur les possibilités existantes de faire des acquisitions qui soient durablement sociales, écologiques et économiques, et d'informer la population sur les mesures décidées et mises en œuvre;
- de favoriser les achats de produits issus du commerce équitable. Pour Genève, les domaines sont multiples: produits alimentaires, matériel de voirie, textiles, matériel de sport, etc.;
- d'intensifier le développement de réseaux avec d'autres collectivités publiques dans le cadre de la Communauté d'intérêt écologie et marchés Suisse (CIEM) ou au-delà par le biais du Conseil international pour les initiatives écologiques locales (ICLEI).

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

La Ville de Genève, en sa qualité d'administration publique, est tenue de respecter les règlements sur la passation des marchés publics. Ce respect passe par la centralisation des achats de même nature et le lancement d'appels d'offres globaux. En ce sens, et comme relevé dans la réponse du Conseil administratif à la motion M-478 «Transparence en matière de marchés publics», les procédures d'achat au sein de l'administration ont été simplifiées et optimisées depuis l'introduction de la réglementation en matière de marchés publics.

La prise en compte du développement durable est inscrite dans la politique d'achat de la Centrale municipale d'achat et d'impression (CMAI). Pour chaque appel d'offres lancé, un soin particulier est apporté à la recherche de l'équilibre le plus harmonieux possible entre les trois dimensions du développement durable.

En d'autres termes, l'objectif est d'acquérir le bon produit au juste prix, l'offre présentant le meilleur rapport qualité/prix remportant le marché. La notion de qualité doit être entendue au sens large, en incluant la performance environnementale et l'équité sociale.

La CMAI alloue une part significative de son temps au développement de solutions innovantes ayant pour but une meilleure intégration des dimensions environnementales et sociales dans les achats publics, tout en respectant le cadre législatif en vigueur.

Actions entreprises

Dans un premier temps, pour chaque projet d'appel d'offres, une étude minutieuse est menée non seulement afin de vérifier le bien-fondé du besoin, mais aussi de le caractériser au mieux, cela dans l'optique de définir une stratégie d'achat. Cette dernière inclut, si nécessaire, une réflexion approfondie sur la stratégie d'approvisionnement à mettre en place avec la mise à disposition d'outils de gestion correspondant. Par ailleurs, lors de chaque appel d'offres, les paramètres environnementaux clés sont identifiés et les exigences sociales sont définies.

Dans un deuxième temps, plusieurs conditions sont fixées pour permettre l'accès aux appels d'offres. En effet, les entreprises doivent produire des attestations certifiant notamment leur affiliation à une convention collective de travail (ou leur inscription à l'Office cantonal de l'inspection du travail), leur engagement à respecter le principe d'égalité entre femmes et hommes, leur engagement pour l'environnement, etc. Ces attestations constituent un prérequis indispensable à l'accès aux marchés.

De même, des exigences liées au développement durable sont formulées dans les cahiers des charges décrivant les fournitures ou les services attendus. Les labels tels que le label FSC (Forest Stewardship Council) pour le bois ou Ange bleu pour le papier, sont fréquemment utilisés à cet effet.

Finalement, les offres sont évaluées selon des critères de choix préétablis qui sont pondérés afin de déterminer leur importance dans le choix final. L'environnement est pris en compte par le biais de critères spécifiques au type de marché concerné. Les labels peuvent également être valorisés à ce niveau.

Information et communication

La CMAI dispose d'un site intranet qui présente ses domaines de compétence. On y trouve tous les renseignements nécessaires, y compris le numéro donnant accès à la hotline.

Un soin particulier est apporté à la réponse donnée aux questions des services. En effet, la CMAI intervient dans ce cadre en qualité de conseillère pour renseigner, orienter et guider les services dans leurs démarches.

La centrale est également très impliquée au niveau des Engagements d'Aalborg, puisqu'elle pilote l'objectif 6 relatif aux achats durables. Le processus Aalborg offre une visibilité nouvelle à l'importance des achats dans les processus visant la mise en place d'une politique durable dans les administrations.

Un plan de communication est en cours d'élaboration pour sensibiliser les services et les directions quant à l'importance de centraliser les achats et les actions à mener pour acheter de façon durable et responsable.

Relevons que des présentations ont déjà été réalisées pour le Conseil municipal.

Réseaux

La CMAI fait partie de plusieurs associations et groupes d'intérêts au niveau suisse et international, ayant pour objectif une meilleure prise en compte des trois dimensions du développement durable. Il s'agit notamment de:

- CIEM (Communauté d'intérêt écologie et marchés Suisse);
- Procura+ campaign (programme sur les achats durables lié à ICLEI);

- Benchmarking achat (groupe d'échanges réunissant des entreprises privées et des administrations publiques de Suisse romande).

De plus, des contacts réguliers avec les autres administrations permettent également des échanges sur les bonnes pratiques et la mise en commun des connaissances acquises par chacun dans le domaine des achats responsables.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:

Jacques Moret

La conseillère administrative:

Sandrine Salerno

Le 1^{er} février 2012.